



Assemblée générale

Cinquantième session

88^e séance plénière

Lundi 11 décembre 1995, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Porgual)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 38 de l'ordre du jour

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

Rapport du Secrétaire général (A/50/548)

Projet de résolution (A/50/L.53)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Brésil, qui va présenter le projet de résolution A/50/L.53.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du groupe de pays Amis du Secrétaire général sur la question d'Haïti, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution qui figure dans le document A/50/L.53, sur la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti.

Le préambule rappelle toutes les résolutions pertinentes adoptées sur la question par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et la Commission des droits de l'homme, ainsi que par l'Organisation des États américains (OEA). Il réaffirme que l'objectif de la communauté internationale reste le plein respect

des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la promotion du développement économique et social en Haïti. Il se félicite des élections législatives et municipales qui doivent avoir lieu en Haïti et souligne la volonté du Gouvernement haïtien d'organiser les prochaines élections présidentielles conformément à la Constitution. Le texte appuie l'impulsion que ne cessent de donner le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de l'Organisation des États américains aux efforts pour favoriser les progrès politiques en Haïti, et se félicite des succès remportés par la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) et des contributions apportées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs, ainsi que de l'action menée sans relâche par les États pour apporter assistance humanitaire et coopération technique au peuple haïtien. Il appuie sans réserve la contribution de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), rend hommage à ses membres et à son personnel, note avec satisfaction que la situation des droits de l'homme continue de s'améliorer en Haïti, et prend acte du rapport du Secrétaire général en date du 12 octobre 1995.

Le dispositif accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général dans lequel sont décrites les modalités de la prorogation, jusqu'au 7 février 1996, du mandat de participation conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains à la Mission civile internationale en Haïti. À cet égard, le texte affirme que l'Assemblée générale se déclare prête à, en temps opportun et sur la demande des autorités haïtiennes, proroger au-delà

de cette date le mandat de la composante Organisation des Nations Unies de la Mission civile internationale en Haïti. Il exprime son entier soutien à la Mission civile internationale en Haïti et compte que le Gouvernement haïtien continuera de lui prêter avec diligence son plein et entier concours. Il rend hommage aux autorités haïtiennes pour les progrès réalisés dans le développement de la démocratie, le respect des droits de l'homme et la reconstruction d'Haïti, et rend hommage au peuple haïtien dans sa quête incessante d'une démocratie forte et durable. Il remercie les États qui participent à la Mission des Nations Unies en Haïti et ceux qui ont soutenu les efforts que déploie le peuple haïtien aux fins du rétablissement de l'ordre constitutionnel et de la démocratie. Il se déclare également confiant que les prochaines élections présidentielles renforceront encore la démocratie en Haïti. Le texte réaffirme la ferme volonté de la communauté internationale d'accroître sa coopération technique, économique et financière avec Haïti. Il se félicite de l'action que mènent en coopération le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de l'Organisation des États américains, priant le Secrétaire général de l'ONU d'appuyer le Gouvernement haïtien et de continuer à coordonner les efforts déployés par le système des Nations Unies pour faciliter l'octroi d'une aide humanitaire et répondre aux besoins de développement d'Haïti. Enfin, le texte prie le Secrétaire général de lui présenter des rapports périodiques sur les activités de la Mission civile internationale en Haïti et décide que l'Assemblée générale reste saisie de la question.

Les auteurs du projet de résolution A/50/L.53 espèrent que l'Assemblée générale sera en mesure d'adopter ce texte par consensus.

M. Fowler (Canada) : Haïti vient de traverser une des années les plus cruciales et les plus mouvementées de son histoire. Depuis le retour du Président Aristide au pays le 15 octobre 1994, des jalons importants ont été posés. Des progrès ont été accomplis dans trois secteurs clefs : le renforcement et la consolidation de la démocratie en Haïti, le respect des droits de la personne, et la reconstruction économique.

Un gouvernement légitime a repris sa place et l'ordre constitutionnel a été rétabli. Ni la communauté internationale ni les Haïtiens ne devraient sous-estimer l'importance de cet événement. Des élections démocratiques ont eu lieu au cours de l'été et, pour la première fois, la majorité de l'électorat haïtien a pu voter. La population haïtienne a pu désigner non seulement ses représentants au Parlement, mais aussi des milliers de représentants au niveau local.

Nous envisageons avec confiance les prochaines élections présidentielles, qui vont continuer à renforcer la démocratie en Haïti.

Le rapport récent du Secrétaire général sur la situation des droits de la personne montre une nette amélioration de la situation. En particulier, la liberté d'expression et la liberté d'association ont été rétablies; le recours systématique par les autorités aux traitements dégradants et inhumains a pris fin.

Ces progrès peuvent être attribués en grande partie au rétablissement de la sécurité publique. Ainsi, les premiers agents de la police nationale haïtienne ont été formés et déployés un peu partout à travers le pays. L'Académie de la magistrature a entamé ses activités en juillet dernier. Nous remarquons une amélioration graduelle du système judiciaire. Finalement, du point de vue économique, nous notons que l'aide de la communauté internationale a repris. En même temps, le Gouvernement haïtien a adopté de nombreuses mesures pour favoriser la relance économique du pays.

(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)

Ces trois domaines — la démocratie, les droits de la personne et la reconstruction économique — sont interdépendants. La reprise économique ne peut qu'avoir un effet bénéfique sur les institutions démocratiques et favoriser le respect des droits de la personne. De même, la création d'un climat de stabilité et de sécurité permettra à tous les Haïtiens de participer et de contribuer à la relance économique. Les résultats obtenus dans ces domaines revêtent donc une importance primordiale.

Si les progrès que je viens d'énoncer sont réels et laissent croire que l'établissement d'un climat de stabilité et de sécurité constitue un objectif réaliste, nous notons avec regret que des incidents de nature violente continuent à se produire. En particulier, la communauté internationale a été secouée par la lâche attaque dont a été victime le député nouvellement élu Jean-Hubert Feuillé.

Il y a quelques semaines, l'expert indépendant nommé par les Nations Unies pour faire rapport sur la situation des droits de la personne en Haïti, M. Adama Dieng, a fait des commentaires sur la culture de l'impunité qui continue d'y exister. Dans son rapport du 1er novembre, il a noté que le système judiciaire souffrait toujours des séquelles des années de dictature en Haïti et que la réforme judiciaire était une priorité.

Ce sont-là quelques-uns des nombreux indicateurs qui démontrent que la situation demeure encore fragile. Il reste beaucoup de chemin à faire avant que la démocratie jouisse d'assises solides. Néanmoins, Haïti ne doit pas se sentir abandonnée face à ces défis. Comme le Secrétaire général l'a noté, la communauté internationale est prête à continuer de fournir son appui au Gouvernement haïtien s'il en fait la demande.

Le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) identifie les principaux secteurs où cet appui est nécessaire. Il s'agit de la formation de la police, de l'aide à la tenue des prochaines élections présidentielles, de la réhabilitation des systèmes judiciaire et pénal, et de l'aide au développement. Nous accueillons favorablement la déclaration récente du Président du Conseil de sécurité en réponse à ce rapport, déclaration qui a réaffirmé l'engagement continu des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité en Haïti.

En tant qu'ami d'Haïti, le Canada demeure convaincu que ce n'est que par un appui direct de la communauté internationale aux institutions qui soutiennent l'État de droit que nous pourrions espérer que la paix et la stabilité soient rétablies pour les générations futures en Haïti. C'est pourquoi nous sommes engagés à long terme en faveur de la paix et de la stabilité en Haïti. Le Canada est maintenant prêt, en consultation avec le Gouvernement haïtien, à poursuivre son assistance à la population et au Gouvernement d'Haïti.

Je voudrais terminer en indiquant que le Canada appuie le projet de résolution proposé sur la situation de la démocratie et des droits de la personne en Haïti. Il est important que l'Assemblée générale démontre son soutien au Gouvernement et à la population d'Haïti pour le travail qui a été accompli jusqu'ici et qu'elle indique son engagement continu en faveur de la consolidation de la démocratie en Haïti.

M. Maruyama (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : À la séance que nous avons tenue ici l'an dernier pour examiner la situation en Haïti, ma délégation a été heureuse d'avoir la possibilité d'exprimer la profonde satisfaction qu'inspirait au Gouvernement japonais le retour du Président légalement et démocratiquement élu d'Haïti, M. Jean-Bertrand Aristide, et de saluer le peuple haïtien, qui a lutté avec courage et une volonté inébranlable pour son retour.

Aujourd'hui, je suis heureux de reconnaître que, durant l'année écoulée, le peuple haïtien a fait d'importants progrès pour atteindre l'objectif du rétablissement de la démocratie

et de la primauté du droit dans son pays. Le Japon souhaite féliciter en particulier tous ceux qui ont oeuvré en faveur des élections législatives et locales tenues entre juin et septembre et qui y ont participé. Bien que certaines irrégularités aient entaché l'organisation, les élections ont été jugées généralement libres et équitables et sont reconnues comme étant une importante première étape sur la voie de l'instauration d'institutions essentielles à toute société démocratique.

J'aimerais exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali et à son représentant spécial, M. Lakhdar Brahimi, pour les efforts vigoureux et constants qu'ils ont déployés au nom d'Haïti. Je souhaite aussi rendre particulièrement hommage à la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) et à la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) pour le rôle indispensable qu'elles jouent dans le processus de rétablissement de la démocratie et d'amélioration de la situation des droits de l'homme là-bas. L'attitude coopérative qu'a adoptée à leur égard le gouvernement Aristide est véritablement louable. Je suis certain que le Gouvernement et le peuple haïtiens continueront d'apporter leur pleine coopération à ces efforts internationaux.

Des progrès remarquables ont certes été accomplis, mais le travail est loin d'être terminé. Beaucoup reste à faire pour que la démocratie et le respect des droits de l'homme prennent fermement racine. La prochaine étape cruciale de ce processus est l'élection présidentielle, qui, malgré certains signes récents d'instabilité en Haïti, est toujours censée avoir lieu dimanche prochain, le 17 décembre. L'importance de la tenue de l'élection telle que prévue ne saurait être exagérée. Tous les partis politiques du pays sont instamment priés de coopérer et d'encourager les Haïtiens qui les appuient à participer à l'élection et, en fin de compte, à la reconstruction démocratique de leur pays. Le Japon espère sincèrement que l'élection présidentielle se déroulera de manière libre et équitable, ce qui assurerait ainsi un transfert harmonieux des rênes du gouvernement et procurerait une base solide à la consolidation de la démocratie en Haïti.

La communauté internationale a démontré son appui solide au retour du Président Aristide. Divers pays ont participé à la première force multinationale et participent maintenant à la MINUHA et à la MICIVIH. Mais, ici encore, beaucoup reste à faire. De l'avis du Japon, il incombe maintenant à la communauté internationale d'accroître ses efforts en faveur des objectifs étroitement liés que sont la stabilité sociale et la prospérité économique. Les actes de violence et les manifestations dont nous avons

récemment été témoins en Haïti ont accentué la préoccupation du Japon au sujet de la situation en matière de sécurité dans le pays, qui est exacerbée par les graves difficultés économiques que connaît la grande majorité de la population.

Le Japon continuera d'observer attentivement la suite des événements en Haïti et de contribuer à son développement économique et social. À la suite du retour au pouvoir du Président Aristide, le Gouvernement japonais a versé une somme totale de 30,5 millions de dollars, au titre de subventions et de secours humanitaires et d'urgence, par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial et du Comité international de la Croix-Rouge. Ce montant comprend également une allocation de 3 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies aux fins d'appui au programme international de surveillance policière et à la mise sur pied d'une force de police nationale haïtienne. En mars, le Japon a dépêché en Haïti une équipe d'analyse de la coopération économique chargée d'identifier les domaines dans lesquels l'aide est la plus nécessaire et d'établir des priorités dans ces domaines. Par suite de cette démarche, le Japon axe maintenant plus particulièrement sa contribution, dans le cadre de sa coopération, sur le respect des droits de l'homme fondamentaux, y compris sur la santé et les soins médicaux. Il apporte aussi son aide à l'édification des infrastructures, y compris les transports et les communications, à la mise en valeur des ressources humaines et à l'agriculture.

Outre l'assistance qu'il fournit dans le domaine économique, le Japon a envoyé sur place une équipe d'observateurs afin de soutenir l'effort international de surveillance des élections législatives et locales. Il a en outre organisé deux séminaires sur l'administration policière, dans le cadre desquels il a invité au Japon plusieurs policiers haïtiens à des fins de formation, et un séminaire sur la démocratisation, auquel il a invité des hauts responsables du Gouvernement haïtien.

Comme je l'ai suggéré, le cheminement d'Haïti sur la voie de la paix et de la prospérité en est encore à ses premières étapes. Le Japon continuera évidemment à observer les progrès réalisés dans le cadre de la démocratisation et des efforts de reconstruction d'Haïti et demeure disposé à apporter une aide supplémentaire s'il le juge approprié. J'estime qu'il importe de souligner, toutefois, que, même si la communauté internationale continue d'apporter son aide au peuple haïtien, comme elle l'a fait tout au long des rudes épreuves traversées ces dernières années, seul le peuple haïtien lui-même peut faire en sorte que la démocratie s'épanouisse. C'est grâce à ses propres efforts que l'espoir

de prospérité se matérialisera. Le peuple haïtien devrait être rassuré par le fait que, s'il persévère et continue d'oeuvrer avec patience et détermination en faveur de la réconciliation et de la reconstruction nationales, ses efforts seront amplement récompensés.

M. Zulueta (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/50/548) du 12 octobre 1995, qui souligne le rôle important que la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) joue pour faire pleinement respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales et pour établir un climat de liberté et de tolérance favorable à l'établissement d'une démocratie constitutionnelle durable en Haïti.

La contribution de la MICIVIH au rétablissement de la démocratie — tâche accomplie dans des circonstances difficiles et parfois dangereuses, avant le retour du Président Aristide — témoigne de l'engagement de la communauté internationale à l'égard du peuple haïtien, qui revêt une importance particulière en cette nouvelle étape de consolidation de la démocratie dans le pays.

Nous prenons note de l'intention du Secrétaire général de recommander la prorogation du mandat de la MICIVIH au-delà du 7 février 1995. L'Assemblée générale devrait examiner toute recommandation de ce type en février prochain et adopter la résolution qui s'impose à ce moment. Nous accueillons également avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) en date du 6 novembre. Nous louons les efforts déployés par la Mission pour mener son mandat à bonne fin et appuyons l'intention du Secrétaire général de réduire l'opération à mesure que la fin de son mandat approche. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel l'établissement d'une force de police professionnelle capable de maintenir l'ordre public dans le pays est fondamental pour la stabilité à long terme en Haïti.

Le premier tour des élections législatives et municipales et le second tour qui ont eu lieu respectivement les 25 juin et 17 septembre, se sont déroulés dans un climat exempt de toute coercition, permettant au peuple de décider de son propre avenir, ce qui montre l'amélioration qualitative de la situation en Haïti. Nous félicitons toutes les parties des efforts qu'elles ont faits pour contribuer conjointement au déroulement pacifique des élections. La tâche accomplie par la Mission d'observation des élections de l'Organisation des États américains, le rôle de supervision joué durant les élections par la MICIVIH, chargée de

surveiller l'exercice des libertés fondamentales, et la participation de l'Union européenne, par son assistance et l'envoi d'observateurs, soulignent l'importance que la communauté internationale attache à ce processus.

Les élections représentent une étape essentielle dans la consolidation de la démocratie en Haïti. L'Union européenne considère que les élections présidentielles prévues pour le 17 décembre prochain devraient consolider les résultats déjà obtenus et constituer un exemple de concorde et de tolérance, de sorte que l'ensemble de la population haïtienne puisse parvenir à une véritable réconciliation nationale et jeter les bases de la reconstruction politique, économique et sociale du pays.

Nous sommes préoccupés par les actes de violence qui se sont produits récemment en Haïti. À cet égard, nous lançons un appel à toutes les forces politiques pour qu'elles participent aux élections et montrent qu'elles sont fermement décidées à organiser en bonne et due forme des élections présidentielles libres, justes et pacifiques. À cette fin, toutes les parties concernées doivent respecter l'état de droit et promouvoir la réconciliation nationale et la coopération, unies par un objectif commun : l'établissement d'une paix durable, de la démocratie et du développement en Haïti.

La situation des droits de l'homme en Haïti s'est considérablement améliorée, et l'aide de la MICIVIH permet de réaliser les réformes institutionnelles nécessaires pour garantir l'établissement d'un authentique état de droit.

Nous accueillons avec satisfaction le fait que les relations de travail que la MICIVIH entretient avec les autorités d'Haïti à tous les niveaux sont bonnes et productives. Cela est important pour l'exécution efficace du mandat de la Mission et, notamment, pour ce qui est des mesures destinées à prévenir les violations des droits de l'homme et à en renforcer les garanties. L'Union européenne estime que ces mesures vont dans la bonne direction et qu'elles devraient se concentrer, entre autres, sur le renforcement du système de justice pénale, l'amélioration du traitement réservé aux détenus et du comportement des fonctionnaires chargés de l'application de la loi, la réforme du Code pénal, la ratification par le Gouvernement des instruments internationaux en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire dont il ne fait pas encore partie, et la mise en place d'un organisme de défense du peuple — Office de la protection du citoyen —, conformément à ce que prévoit la Constitution haïtienne.

Le processus de consolidation de la démocratie en Haïti ne s'achèvera pas avec la tenue des élections. Le Gouvernement et le peuple haïtiens ont encore énormément à faire pour reconstruire le pays sur les plans social et économique et garantir la solidité démocratique de ses institutions en assurant à tous les Haïtiens un avenir sûr, stable et libre. Le succès de cette entreprise repose sur le peuple haïtien.

L'Union européenne continuera d'appuyer les efforts faits par les Nations Unies et l'Organisation des États américains pour atteindre ces objectifs et permettre ainsi à Haïti de s'associer entièrement au courant de démocratisation du continent américain.

M. Castelli (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est pour ma délégation un motif de fierté particulière que de pouvoir participer au débat sur la question intitulée «La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti» dont l'Assemblée est saisie au titre du point 38 de l'ordre du jour.

Dans le projet de résolution A/50/L.53 est réaffirmé une fois de plus l'objectif central d'assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la promotion du développement économique et social en Haïti.

Le projet se félicite également du récent processus des élections municipales et législatives et de la volonté manifeste du peuple et du Gouvernement haïtiens de respecter le calendrier prévu pour les prochaines élections présidentielles qui, selon nous, représentent un pas décisif vers la consolidation démocratique de ce pays frère.

Ma délégation voudrait également remercier les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains (OEA) de leurs efforts et exprimer sa gratitude pour le travail efficace réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs, pour l'importante aide humanitaire et la coopération technique qui ont été fournies, ainsi que pour la contribution de la Mission des Nations Unies en Haïti et de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) à l'instauration d'un climat de liberté et de tolérance propices au plein respect des droits de l'homme et au rétablissement total de la démocratie constitutionnelle.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport complet, et nous appuyons la prorogation possible de la

MICIVIH, conformément aux termes du projet de résolution soumis à notre examen. Nous renouvelons notre appui à la Mission; nous sommes sûrs que le Gouvernement haïtien continuera de coopérer de manière efficace et complète, et nous félicitons les autorités haïtiennes des progrès réalisés sur la voie de la consolidation de la démocratie et du renforcement institutionnel.

Pour toutes ces raisons, et aussi parce que nous estimons que le présent projet de résolution représente un jalon de plus sur la voie de la consolidation démocratique en Haïti — processus que mon pays a suivi de très près et très activement, et auquel il a coopéré concrètement, notamment à tout ce qui pouvait constituer une solidarité avec le malheureux peuple haïtien —, ma délégation s'est portée coauteur au présent projet de résolution et est convaincue qu'il sera adopté par consensus.

M. Kirkland (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : La détermination du peuple haïtien et le dur labeur des centaines de spécialistes de la Mission civile internationale en Haïti qui sont chargés de surveiller la situation des droits de l'homme dans ce pays ont porté leurs fruits. Le week-end prochain, Haïti franchira cette étape dont le Président Aristide a souvent dit qu'elle constituait la sanction authentique de toute démocratie : les deuxième élections présidentielles libres. L'investiture, en février, d'un deuxième président librement élu sera la preuve qu'Haïti a passé ce test avec succès.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à la Mission civile internationale en Haïti pour le travail qu'elle a accompli, non seulement depuis que la démocratie a été restaurée en Haïti, mais aussi dans les circonstances souvent dangereuses qui ont précédé le retour du Président Aristide. Les membres de la Mission ont été les premiers représentants de la volonté de la communauté internationale à épauler le peuple haïtien dans sa lutte pour restaurer la démocratie et les droits de l'homme. Si les Haïtiens le souhaitent, ils peuvent aider un nouveau gouvernement à poursuivre dans la voie tracée par le Président Aristide à son retour.

Ces observateurs, qui représentent 46 nationalités, ont contribué à promouvoir le respect des droits de l'homme en Haïti; ils sont un excellent exemple de coordination efficace entre les Nations Unies et l'Organisation des États américains (OEA). Leurs efforts sont le fer de lance et le symbole du vaste engagement de la communauté internationale à l'égard de la consolidation de la démocratie.

Leur travail, ajouté à celui du Gouvernement haïtien, de la Mission des Nations Unies en Haïti, du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres, a conduit à une diminution sensible du nombre de violations des droits de l'homme en Haïti. La liberté d'expression est maintenant la règle.

Cependant, une certaine violence à motivation politique, y compris le meurtre de personnalités, se poursuit. Cette situation est inacceptable. Il convient d'appuyer la Mission civile, qui continue de jouer son rôle en enquêtant sur la violence à motivation politique, et nous l'appuyons.

Notre tâche consiste à encourager le peuple haïtien à rester attaché au processus électoral, à encourager les autorités électorales haïtiennes à mener ce processus avec sagesse et équité, et à encourager les partis politiques haïtiens à demeurer engagés dans ce processus. Pour notre part, nous restons bien décidés à aider Haïti sur la voie de la démocratie.

Lorsqu'un nouveau président aura été élu, nous sommes prêts à poursuivre le mandat de la Mission civile internationale en Haïti, de façon que, alors que le deuxième président librement élu prendra ses fonctions, cette seconde transition de la plus haute importance se déroule dans le même climat d'amélioration constante de la situation des droits de l'homme. Aujourd'hui, nous nous déclarons prêts à poursuivre ce mandat à la demande du nouveau Gouvernement haïtien, qui n'est pas encore élu. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les équipes d'observateurs des Nations Unies et de l'Organisation des États américains lors des prochaines élections présidentielles.

M. Boucher (Barbade) (*interprétation de l'anglais*) : C'est au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et des États Membres des Nations Unies qui la composent : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago, Suriname, et mon propre pays, la Barbade, que j'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole à propos du projet de résolution A/50/L.53, intitulé «La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti». Nous nous associons pleinement à la déclaration liminaire que le représentant du Brésil a faite au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Comme l'Assemblée générale le sait parfaitement, de solides liens historiques et culturels unissent les peuples des États de la CARICOM et le peuple d'Haïti. Aussi les États de la CARICOM ont-ils depuis le tout début attaché la plus

grande importance à la réalisation des objectifs fondamentaux de la communauté internationale, qui sont réaffirmés dans le projet de résolution dont nous sommes aujourd'hui saisis. Il s'agit notamment de la restauration de l'ordre démocratique en Haïti, y compris le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et de la promotion du développement économique et social. Malgré leurs faibles ressources en matière de sécurité, les États de la CARICOM ont manifesté leur ferme engagement à l'égard de ces objectifs en participant à la force multinationale et à la Mission des Nations Unies en Haïti.

Nous nous félicitons des progrès enregistrés jusqu'à présent en Haïti en matière de droits de l'homme et de démocratie. Les États de la CARICOM se félicitent du rôle joué par la Mission des Nations Unies en Haïti, du leadership du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général de l'Organisation des États américains, ainsi que du travail accompli par la Mission civile internationale en Haïti, le Représentant spécial du Secrétaire général et tous les amis d'Haïti. Mais, c'est le peuple haïtien lui-même que nous souhaitons féliciter tout particulièrement pour sa quête inlassable de démocratie et de liberté, et ce dans les pires circonstances. La voie conduisant à la pleine démocratie en Haïti sera longue et difficile. Pour la première fois depuis son indépendance, il y a près de 200 ans, une culture de la démocratie et des droits de l'homme commence à prendre racine en Haïti.

Les États de la CARICOM sont conscients que les progrès seront inégaux, et parfois lents, et que le Gouvernement d'Haïti aura besoin de l'appui soutenu de la communauté internationale pour jeter les fondements d'une paix et d'un développement socio-économique durables. La récente flambée de violence est venue nous rappeler que la démocratie reste fragile et qu'il faut à tout prix accélérer le rythme du processus de réconciliation nationale. Étant donné l'engagement du Gouvernement à l'égard du processus démocratique, nous invitons la communauté internationale à rester aux côtés d'Haïti.

Les difficultés de logistique et d'organisation étaient par trop évidentes au premier tour de scrutin, qui s'est déroulé le 25 juin. Elles ont mis en évidence la nécessité d'accélérer le processus de renforcement des capacités. Nous nous félicitons de l'intérêt que porte le Gouvernement à la mise en oeuvre intégrale et fructueuse du processus électoral, en conformité avec les dispositions de la Constitution, dont l'aboutissement sera la tenue d'élections présidentielles le 17 décembre.

Les États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) souhaitent cependant souligner que les progrès vers la démocratie et le respect intégral des droits de l'homme doivent être renforcés par des progrès correspondants dans les domaines économique et social, y compris par une réduction sensible de la pauvreté. Contrairement à l'expérience des autres pays en développement de l'hémisphère, le peuple haïtien n'a guère profité des fruits du développement. Pour Haïti, ce projet de résolution souligne la nécessité de donner un effet pratique au droit au développement en tant que droit de l'homme fondamental, qui a été réaffirmé à Vienne.

Dans ce contexte, le soutien constant du système des Nations Unies et de la communauté internationale, que souligne ce projet de résolution, sera déterminant pour donner au peuple haïtien une seconde chance de concrétiser un avenir démocratique, qui lui permettra de réaliser ses aspirations politiques et au développement.

La phase de fond du travail réalisé par la Mission civile internationale prendra fin le 7 février 1996, travail dont on peut dire qu'il a été satisfaisant bien qu'accompli dans des circonstances particulièrement difficiles. Le Gouvernement et le peuple haïtiens doivent mener à bien rapidement les tâches essentielles en cours : le développement de leur capacité nationale et la reconstruction, dans toutes leurs dimensions. Ce projet de résolution réaffirme une fois encore la ferme volonté de la communauté internationale d'appuyer Haïti dans sa longue marche vers la démocratie, les droits de l'homme, la stabilité politique et le développement. Les États de la CARICOM joueront le rôle qui leur revient dans la réalisation de ces objectifs.

M. Gaussot (France) : Ma délégation s'associe naturellement à la déclaration qui a été faite par le Représentant permanent de l'Espagne au nom de l'Union européenne.

Je souhaiterais simplement dire quelques mots en tant que représentant d'un pays membre du groupe des Amis du Secrétaire général pour Haïti. La France se réjouit de l'évolution globalement favorable de la situation en Haïti. Elle rend hommage au rôle incontestable joué par la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) en vue de la restauration de la démocratie dans ce pays. Cette mission a joué, avant même l'arrivée de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), un rôle très important en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et elle est restée constamment à l'écoute de la population haïtienne. Depuis le déploiement de la MINUHA, elle travaille à ses côtés pour veiller au respect des droits de l'homme, mais également pour aider au

renforcement du système judiciaire, à la réforme pénitentiaire et à la formation civique de la police nationale. Elle a accompagné le processus électoral, dont le point d'orgue sera les élections présidentielles qui doivent se tenir le 17 décembre.

Ma délégation ne peut que souligner l'importance de cette échéance, et elle appelle les parties à y apporter leur pleine participation et à en respecter les résultats lorsqu'ils auront été proclamés. La communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des États américains (OEA), les Amis d'Haïti, oeuvrent depuis plusieurs années pour promouvoir la réconciliation nationale, et restaurer la légitimité constitutionnelle et un état de droit en Haïti. Ces efforts, ainsi que ceux qui ont été menés par les autorités haïtiennes depuis la mise en place de la MINUHA, ne doivent pas être ruinés par le recours à la violence de la part d'une minorité qui n'accepterait pas les règles démocratiques.

Je tiens enfin à rappeler l'enjeu que constituent pour une stabilité durable en Haïti le développement et la reconstruction économique du pays. Ma délégation se réjouit à cet égard de l'appui de la communauté internationale, auquel mon pays a apporté une contribution active. Elle a relevé aussi avec satisfaction les nombreux projets conduits en parfaite synergie par les différentes institutions des Nations Unies, tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Secrétaire général.

Ma délégation estime que la communauté internationale et les Nations Unies ne peuvent se désintéresser d'Haïti au lendemain des élections présidentielles, dans la phase cruciale de la consolidation de la paix. Dans cet esprit, et compte tenu du rôle fondamental joué par la MICIVIH, ainsi que de l'importance de la formation dans le domaine des droits de l'homme dans un pays qui construit la démocratie, ma délégation est prête à proroger le mandat de cette mission au-delà du 7 février 1996, si les autorités haïtiennes en font la demande.

La France, quant à elle, est déterminée à continuer d'apporter son concours à la stabilité politique et à la prospérité économique d'Haïti, dans le respect de l'indépendance de ce partenaire, auquel nous unissent tant de liens multiformes.

M. Tejera París (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation tient à exprimer la reconnaissance du Gouvernement et du peuple vénézuéliens au Secrétaire général et à son représentant spécial en Haïti, ainsi qu'à tous ceux qui ont aidé et qui continuent d'aider le Gouver-

nement légitime d'Haïti à rétablir et à consolider la constitutionnalité. Nous félicitons le Président d'Haïti, S. E. Jean-Bertrand Aristide, et son gouvernement pour le succès obtenu.

L'année dernière, au moment où nous avons examiné cette question à l'Assemblée générale, nous avons salué le rétablissement des institutions démocratiques en Haïti, le départ des officiers responsables du coup militaire et le rétablissement des autorités légitimes, qui amorçaient une étape nouvelle et pleine d'espoir.

Cette nouvelle étape, comme nous l'avons mentionné à cette occasion, serait marquée par la réconciliation nationale et la coexistence de tous les secteurs haïtiens, en vue de renforcer la démocratie en Haïti et d'en assurer la solidité et la durabilité. La reconstruction d'un état de droit, le renforcement des institutions pour faire pleinement respecter les droits du peuple haïtien et la réforme du système judiciaire pour faire respecter la primauté du droit ont été, et demeurent, des objectifs fondamentaux.

Aujourd'hui, et alors qu'une année s'est écoulée, il convient de reconnaître les progrès que le Gouvernement haïtien a réalisés, malgré les difficultés qu'il a rencontrées. Nous nous félicitons, comme le fait le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, que les élections législatives et municipales se soient déroulées dans un climat de paix, et aient été observées par l'Organisation des États américains, en collaboration avec l'ONU.

Nous considérons également le développement d'un programme intensif de reconstruction socio-économique comme très important. Nous continuons de penser qu'en plus des efforts et actions de renforcement et de stabilisation de la démocratie en Haïti, la coopération internationale doit viser aussi au développement socio-économique du pays.

Nous avons noté avec une vive préoccupation les actes de violence qui ont eu lieu récemment en Haïti. Nous déplorons l'assassinat du député Jean-Hubert Feuillé. Il était prévisible que la réaction d'une population frustrée entraîne quelques violences, mais ces dernières ont été maîtrisées. Nous ne pouvons sous-estimer ni les efforts importants du peuple haïtien ni le soutien résolu de la communauté internationale.

La position de mon pays est une attitude de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États. Nous sommes prêts à poursuivre notre coopération avec le Gouvernement et le peuple haïtiens chaque fois qu'on nous le

demandera. Nous sommes pour le renouvellement du mandat de la Mission civile internationale en Haïti, car nous pensons qu'elle contribuera largement au succès du processus en cours dans ce pays. Toutefois, la position de principe du Gouvernement du Venezuela est que cette participation ne doit avoir lieu que sur demande du pays lui-même.

Enfin, nous réaffirmons la confiance du Venezuela dans l'avenir de la démocratie en Haïti. Nous sommes attachés à cet objectif et nous proposons notre soutien et notre coopération.

M. Rodrigue (Haïti) : Je voudrais tout d'abord remercier, au nom de ma délégation, l'Assemblée générale pour l'intérêt qu'elle a manifesté à l'égard de mon pays au cours de ces quatre dernières années et qui s'est traduit par l'examen périodique du point intitulé «La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti».

Je veux à cet égard remercier le Secrétaire général ainsi que son représentant spécial en Haïti pour les efforts entrepris en faveur d'Haïti. Je veux également remercier d'une façon spéciale le Groupe d'États de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) qui a introduit cette question à l'Assemblée générale en 1991, à la suite du coup d'État militaire qui a interrompu de façon brutale le cheminement du pays vers la démocratie et l'état de droit.

Les pays du GRULAC continuent de faire preuve de solidarité à l'égard d'Haïti en apportant unanimement leur soutien au projet de résolution qui vient d'être présenté sur la question. Je ne saurais passer sous silence le rôle joué ici aux Nations Unies par le groupe appelé «les Amis du Secrétaire général» sur la question d'Haïti, groupe composé de l'Argentine, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Venezuela, pays qui n'ont pas ménagé leurs efforts dans la lutte pour le retour à la démocratie en Haïti. À toutes les délégations qui ont participé d'une manière ou d'une autre à l'apothéose du 15 octobre 1994, je voudrais, au nom du peuple et du Gouvernement haïtiens, exprimer notre profonde gratitude.

Aujourd'hui, je me réjouis de pouvoir porter à l'attention de notre Assemblée les progrès notoires accomplis en Haïti dans le processus démocratique et dans la situation des droits de l'homme, tout en étant conscient des défis qui restent encore à relever. Le bilan que je me propose de dresser peut paraître court, compte tenu des attentes du peuple et des objectifs que le Gouvernement s'est fixés. Toutefois, nul ne peut songer à sous-estimer les efforts

déployés jusqu'à présent en vue de l'amélioration progressive des droits de la personne et de l'établissement d'un État démocratique en Haïti.

Sur le plan politique, la situation tend vers la stabilisation depuis le retour du Président Aristide. L'insécurité, qui faisait rage sous les militaires, a cédé la place à un climat de paix, qui a permis la reprise des activités normales et de la vie nocturne dans le pays. Le peuple haïtien a recouvré ses droits et en fait usage sans restriction. Les libertés d'expression et de réunion sont exercées pleinement par tous les secteurs de la société haïtienne.

Les élections législatives et municipales, prévues par la Constitution, ont pu être réalisées le 25 juin dernier, et si l'on a eu à déplorer certaines irrégularités d'ordre organisationnel, tous les observateurs présents ont souligné le caractère libre et honnête de ces suffrages. Dans moins d'une semaine, le peuple se rendra à nouveau aux urnes pour, cette fois-ci, élire le nouveau Président, qui doit entrer en fonctions le 7 février 1996. Il ne fait aucun doute que ces élections du 17 décembre viendront renforcer le processus d'établissement de la démocratie en Haïti. Tout est donc mis en place pour que ces joutes électorales se passent dans les meilleures conditions de liberté, de tolérance mutuelle et d'accès égal des candidats aux médias.

Il faut aussi noter les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer le système judiciaire en vue de la distribution d'une saine justice et répondre ainsi aux attentes de la population. À cet égard, il convient de souligner les mesures adoptées telles que : la création d'une force de police civile professionnelle, dont le fonctionnement relève du Ministère de la justice; la création de l'administration pénitentiaire nationale pour une meilleure gestion des centres de détention; l'inauguration de l'École de la magistrature; la mise sur pied d'une «Commission nationale de vérité et de justice», chargée de faire la lumière sur les atrocités commises pendant les trois années du coup d'État.

Le retour du pays sur la voie démocratique, après de nombreuses années de pratiques autoritaires et de corruption, est une entreprise ardue et très délicate à laquelle le Gouvernement haïtien, aidé par la communauté internationale, s'est engagé. Beaucoup reste encore à faire, surtout quand on considère la persistance de forces de résistance alimentées par les adversaires du changement, qui continuent à opérer dans le pays et hors du pays et qui risquent de compromettre le processus en cours.

Le récent attentat survenu à Port-au-Prince, au cours duquel un député a été tué et un autre grièvement blessé,

pose de façon aiguë la problématique du désarmement des anciens militaires et des membres des forces paramilitaires. La population a réagi avec violence à ce nouvel acte de terrorisme et réclame à grands cris le désarmement général. Le Gouvernement a donné des instructions à la police nationale, aidée par les forces de la MINUHA, pour qu'elle ramasse toutes les armes qui circulent illégalement dans le pays. Cette mesure vise aussi à améliorer le climat de sécurité à la veille de la tenue des élections présidentielles et à assurer la transition jusqu'au 7 février 1996. De même, les problèmes économiques très graves auxquels le pays fait face peuvent constituer un frein au processus démocratique et une menace à la stabilité politique dont Haïti jouit actuellement.

En décidant d'aider le peuple haïtien à rétablir la démocratie dans le pays, la communauté internationale a pris un engagement sans précédent. Aujourd'hui, 14 mois après la restauration du gouvernement constitutionnel, des avancées significatives ont été réalisées dans la voie de l'instauration de la démocratie et d'un état de droit en Haïti. Beaucoup reste cependant à faire pour parvenir à un résultat durable. Nous avons donc encore besoin de l'appui de la communauté internationale pour mettre en place les structures vitales au fonctionnement d'une démocratie stable nécessaire au développement du pays.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit pour le débat sur cette question. J'informe les représentants que l'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution A/50/L.53 à une date ultérieure, qui sera annoncée.

Point 43 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine

Rapport du Secrétaire général (A/50/575 et Add.1)

Projet de résolution (A/50/L.51)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Soudan, qui va présenter le projet de résolution A/50/L.51.

M. Yassin (Soudan) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur et le plaisir, en tant que Président du Groupe africain pour le mois en cours, de présenter en son nom à l'Assemblée l'unique projet de résolution consacré à la

coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine.

L'accord de coopération entre l'ONU et l'OUA remonte à la résolution 2111 (1965) de la vingtième session de l'Assemblée générale. Cet accord était fondé sur l'identification par la communauté internationale des obstacles au développement du continent et sur le rôle qu'une organisation africaine prééminente, l'Organisation de l'unité africaine, pouvait jouer pour favoriser le développement de l'Afrique. L'idée essentielle était qu'il devrait y avoir une coopération entre l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies, d'une part, les institutions spécialisées et les autres organes du système des Nations Unies, d'autre part.

Au fil des années, les résolutions successives sur ce sujet ont été un atout précieux au processus de développement des pays africains. Les résolutions ont servi de directives principales pour les domaines prioritaires où une coopération s'imposait pour éliminer la pauvreté et encourager le développement durable des pays africains. Cependant, il est notoire aujourd'hui que le continent ne fait encore que sortir du bois. Tous les indicateurs disponibles du développement font état de la stagnation ou de la détérioration de la croissance économique et du développement. Il n'est donc pas surprenant que la pauvreté se soit aggravée dans de nombreux pays ces dernières années.

Parallèlement, le nombre de pays les moins avancés en Afrique, selon les classifications de l'Organisation des Nations Unies, s'est rapidement accru. L'Organisation de l'unité africaine se félicite de la coopération et de l'appui continus de la communauté internationale pour le développement de l'Afrique. Cependant, dans une économie internationale toujours plus compétitive, dans laquelle la position de faiblesse des pays africains équivaut à une marginalisation, il est urgent de réexaminer les modes de coopération et de s'attacher davantage aux aspects essentiels du développement de l'Afrique dans le cadre du climat politique et socio-économique présent et futur du continent.

Le projet de résolution actuel est une version mise à jour de la résolution 49/64 sur le même sujet. Il comprend les deux parties classiques : le préambule et le dispositif. Le préambule compte 15 alinéas évoquant la base juridique de la résolution et les tentatives antérieures faites sur les plans international, régional et national pour trouver une solution aux problèmes du développement en Afrique. En outre, le préambule décrit les problèmes de développement fondamentaux politiques et socio-économiques en Afrique.

Le dispositif comprend 24 paragraphes qui identifient les questions politiques et économiques nécessitant une coopération urgente de l'Organisation des Nations Unies. Les domaines importants pour lesquels il est fait appel à la communauté internationale sont les suivants : premièrement, coopération avec l'Organisation de l'unité africaine pour le règlement pacifique des conflits et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en Afrique; deuxièmement, appui à l'Organisation de l'unité africaine dans ses tentatives pour gérer la transition démocratique pacifique en Afrique; troisièmement, aide financière et technique à l'Organisation de l'unité africaine dans la tâche entreprise pour faire face aux problèmes des réfugiés et des personnes déplacées; quatrièmement, appui aux opérations de la Communauté économique africaine et autres arrangements d'intégration économique régionale en Afrique; cinquièmement, adoption des mesures appropriées pour la mise en oeuvre effective du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'examen à mi-parcours de sa mise en oeuvre en 1996; sixièmement, allègement de la dette et diversification des économies africaines.

Qu'il me soit permis, pour terminer, de souligner que tous les gouvernements africains sont plus que jamais attachés à promouvoir le développement et la compétitivité accrue de leurs pays dans l'économie internationale. Comme chacun le sait, cela a été parfaitement démontré dans leur application systématique des réformes politiques et économiques à long terme. Cependant, il est devenu de plus en plus évident, aujourd'hui, qu'une conclusion logique s'impose : pour que ces réformes portent leurs fruits, elles doivent être nécessairement appuyées par la communauté internationale. C'est dans ce contexte que l'action des Nations Unies doit aller au-delà de l'adoption de ce projet de résolution. Un mécanisme approprié devrait être institué pour la mise en pratique effective de ce texte. La capacité de mise en oeuvre des institutions des Nations Unies doit être consolidée par le biais de la mise à disposition de fonds pour la mise en pratique des accords figurant dans le dispositif du projet.

M. Zulueta (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

L'Union européenne suit avec intérêt la question à l'examen. Cet examen offre l'occasion de souligner le rôle crucial que peuvent jouer les organisations régionales pour relever les défis auxquels nous devons faire face aujourd'hui dans les domaines politique, social et économique. À cet égard, l'Organisation de l'unité africaine a fait d'importants

progrès en améliorant les perspectives d'une paix durable et d'un développement soutenu en Afrique et en faisant mieux prendre conscience au reste de la communauté internationale des problèmes les plus aigus de l'Afrique. L'Union européenne prend note avec satisfaction des domaines de coopération et de consultation entre l'OUA, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées en Afrique. Le rapport du Secrétaire général en date du 17 octobre (A/50/575), complété par son additif du 17 novembre 1995, démontre le travail constructif réalisé par l'OUA dans différents domaines.

M. Abibi (Congo), Vice-Président, assume la présidence.

De même, l'Union européenne maintient des liens étroits d'amitié et de coopération avec l'Afrique, ce qui nous rend particulièrement conscients des grands défis auxquels elle est confrontée, et de la nécessité d'y faire face ensemble. Nous sommes prêts à aider les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour entreprendre des réformes économiques et politiques, en collaboration étroite avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONU. En décembre 1994, l'Union européenne et l'OUA ont décidé de tenir des réunions périodiques pour échanger des vues et coordonner des politiques en Afrique. Cette coopération et ce dialogue politiques se sont révélés très fructueux et importants.

L'Afrique a connu des changements énormes ces dernières années, et les États africains ont parcouru un long chemin pendant cette période. Les élections multipartites sont maintenant une caractéristique commune de la vie d'une grande partie de l'Afrique. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour l'établissement et la consolidation de la démocratie dans un continent toujours sujet à l'instabilité politique et sociale. L'Union européenne accueille avec satisfaction le rôle de l'OUA dans la promotion de la bonne gouvernance et l'autosuffisance économique en Afrique.

L'Afrique traverse un moment critique de son histoire, ce qui souligne la nécessité d'une action concertée de la part de la communauté internationale pour surmonter les ravages causés dans beaucoup de pays par des guerres fratricides et des années de méfiance, et permettre à la population de prendre le chemin de la réconciliation nationale authentique et de parvenir à la paix, à la démocratie et au développement. C'est une période d'espérance et d'attentes. C'est également le moment d'assumer des responsabilités, de faire face aux réalités et de prendre des initiatives. Dans ce sens, l'Union européenne a accueilli avec satisfaction le Programme d'action du Caire, qui est un

témoignage de la prise de conscience croissante par les pays africains de la nécessité de faire face à leurs problèmes et de les résoudre eux-mêmes.

L'Union européenne étudie la façon d'appuyer les efforts que déploie l'OUA afin d'assumer de plus grandes responsabilités en matière de prévention et de règlement des conflits. L'Union européenne estime qu'une collaboration étroite entre l'ONU et l'OUA revêt la plus haute importance pour aborder avec succès la prévention et le règlement des conflits en Afrique. L'Union européenne accueille avec satisfaction les efforts que les deux organisations déploient pour améliorer leurs liens.

Les objectifs de l'Union européenne dans ce domaine sont les suivants : améliorer la capacité de l'OUA en matière d'alerte rapide, de diplomatie préventive, de création de capacités et de déploiement de forces de maintien de la paix; appuyer la démocratisation du continent; encourager le respect et l'application des droits de l'homme; contribuer à la réconciliation nationale et à la stabilité politique à l'échelle régionale; et appuyer les initiatives régionales dans ce domaine. À cet égard, nous suivons avec intérêt les travaux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, et nous accueillons avec satisfaction l'assistance pratique qu'elle a reçue du Centre des droits de l'homme des Nations Unies.

Les membres de l'Union européenne ont participé activement à la recherche de voies permettant d'améliorer la préparation des pays et des organisations africaines en vue de leur participation à la prévention et à la gestion des conflits sur leur propre continent. L'ONU a une fonction claire, qui est d'encourager et de faciliter la formation de cadres, souvent en coopération avec l'OUA. L'Union européenne, par conséquent, accueille chaleureusement les propositions présentées avec pragmatisme par le Secrétaire général dans son rapport du 1er novembre 1995 sur cette question (A/50/711), «Amélioration de la capacité de prévention des conflits et du maintien de la paix en Afrique». Les membres de l'Union européenne examineront de quelle façon ils peuvent le mieux contribuer aux efforts et aux propositions des Nations Unies, y compris par des dons au Fonds d'affectation spéciale établi pour la réalisation des objectifs exposés dans le rapport.

Nous estimons que la coopération entre l'ONU et l'OUA dans le cadre de la Charte des Nations Unies doit être développée dans les domaines de la diplomatie préventive et du maintien de la paix. Il convient de même d'encourager la coopération avec des groupes de pays sub-régionaux.

Il est également important que l'ONU et l'OUA travaillent ensemble pour obtenir le plus grand développement possible de la capacité de réaction rapide de l'ONU dans les opérations de maintien de la paix. Nous voudrions de même que l'Afrique augmente sa participation aux accords de forces de réserve de l'ONU, et qu'elle participe à la capacité de déploiement rapide de quartiers généraux récemment proposée par le Département des opérations de maintien de la paix.

L'Afrique continue de se heurter à des problèmes chroniques qui affectent son développement. La solidarité internationale et l'assistance de la communauté internationale doivent compléter les ressources nationales mobilisées par les pays africains eux-mêmes. L'Union européenne fournit une grande partie des moyens nécessaires pour favoriser le développement du continent. La coopération traditionnelle de l'Union européenne avec de nombreux pays africains, au titre des Accords de Lomé, est la pierre angulaire de nos efforts. À cet égard, et sur la base de décisions prises au Conseil européen de Cannes pour accroître les ressources destinées au Fonds européen de développement, le 4 novembre 1995, nous avons signé à Maurice un accord assurant l'assistance européenne jusqu'en l'an 2000.

Aujourd'hui, il est universellement accepté que l'objectif de toute politique de développement est la réalisation d'un développement durable centré sur l'être humain. C'est pourquoi il est essentiel que les pays africains eux-mêmes encouragent le développement durable et une plus grande stabilité politique au moyen, notamment, de structures d'État adaptées aux réalités nouvelles, l'établissement de systèmes politiques démocratiques, une gestion responsable et transparente des affaires publiques, et le respect et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Nous sommes convaincus qu'avec l'action concertée de la communauté internationale, l'Afrique sera en mesure d'affronter le nouveau millénaire avec une force renouvelée, oeuvrant à un avenir de paix, de démocratie et de développement. L'Union européenne continuera ses efforts à cet égard.

L'Union européenne a fermement condamné l'exécution de M. Ken Saro-Wiwa et des huit autres personnes condamnées le 10 novembre 1995. Cette exécution, après un processus judiciaire illégal, a constitué un non-respect clair par le Nigéria de ses engagements quant au respect des droits de l'homme, conformément aux divers instruments internationaux en la matière auxquels il est partie. Les autorités nigérianes ne doivent pas douter du sentiment

profond qu'éprouve la communauté internationale s'agissant de la situation politique et des droits de l'homme au Nigéria. À cet égard, l'Union européenne rappelle la position commune adoptée par son Conseil des ministres des affaires étrangères le 20 novembre 1995, complétée par la position commune adoptée le 4 décembre 1995, dans lesquelles ils ont décidé de mesures à prendre contre le Nigéria.

M. Eteffa (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : En tant que représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), je suis heureux de participer au débat sur cet important point de l'ordre du jour en ce qui concerne la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport instructif et utile et l'assurer du plein appui de ma délégation aux efforts faits en vue de renforcer la coopération de ces deux organisations.

Le rapport dont nous sommes saisis, qui est contenu dans le document A/50/575 du 17 octobre 1995, montre que les domaines de coopération entre l'ONU et l'OUA ont encore été élargis et renforcés depuis l'année dernière. Nous notons que l'OUA et les diverses institutions humanitaires, techniques et de développement de l'ONU ont accru leurs consultations et leur coopération dans divers domaines. Depuis que l'Organisation de l'unité africaine et la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies ont leurs secrétariats respectifs à Addis-Abeba, les deux organisations travaillent la main dans la main.

Cette évolution positive non seulement reflète l'engagement des deux organisations à travailler ensemble, mais montre concrètement leur volonté d'élargir leurs domaines de coopération et également de renforcer ceux qui existent déjà. Nous nous félicitons de cet esprit constructif et nous estimons qu'il y a de vastes possibilités de renforcer davantage la coopération entre les deux organisations dans le cadre de leurs Chartes respectives. La coopération entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine est essentielle non seulement parce que c'est une exigence qui s'inscrit dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, mais également parce que c'est l'un des moyens les plus efficaces et les plus essentiels de faire face aux problèmes et défis divers auxquels est confrontée la communauté internationale dans le monde interdépendant d'aujourd'hui.

Les Secrétariats de l'ONU et de l'OUA ont pris des mesures pour coordonner leurs activités dans divers domaines, allant du déploiement d'observateurs à l'organisation conjointe de conférences pour examiner les questions économiques et sociales. En particulier, nous souhaitons

féliciter les Secrétariats des deux organisations des résultats de leurs consultations, tenues du 6 au 9 novembre 1995 à Addis-Abeba, en Éthiopie. Nous espérons que les deux parties feront des efforts réfléchis pour assurer le suivi et la mise en oeuvre des recommandations qui ont été adoptées au cours de la réunion consultative.

L'échange de connaissances et d'informations dans les domaines technique et du développement et la fourniture d'assistance financière aux divers projets sont les principaux aspects de la coopération. Les activités des divers institutions et programmes des Nations Unies et leur coopération avec l'OUA et ses États membres ont, au fil des ans, été encourageantes et devraient être renforcées davantage. Il est crucial que l'ONU prête un appui actif et assure une pleine participation, notamment en mobilisant des ressources pour appuyer les programmes de développement et les efforts de l'Afrique, si l'on veut que la situation socio-économique précaire de ce continent se redresse.

La stratégie commune de l'Afrique pour atténuer et surmonter ses problèmes socio-économiques a été énoncée dans le Traité d'Abuja, qui est maintenant en vigueur. Le Programme d'action du Caire pour le redressement économique et social de l'Afrique, adopté en mars 1995, identifie clairement les domaines prioritaires qui doivent être particulièrement visés. Les efforts faits par l'ONU et ses divers programmes et initiatives concernant le développement économique et social de l'Afrique, en particulier ceux adoptés par l'Assemblée générale, n'ont pas abouti aux résultats escomptés, entre autre parce que la communauté internationale n'a pas montré l'engagement voulu. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine dans les domaines économique et social devrait être centrée sur les moyens pratiques de coordonner et de mettre en oeuvre les initiatives et les engagements pris tant au niveau régional qu'au niveau international. À cet égard, il faut reconnaître de façon particulière la contribution de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies.

La coopération entre l'Organisation de l'unité africaine et la Commission économique pour l'Afrique pour rendre la Communauté économique africaine opérationnelle et pour mobiliser les ressources nécessaires pour ses activités est louable et mérite l'appui et l'encouragement de l'ensemble de la communauté internationale. En outre, nous saluons la collaboration entre l'OUA et la Commission économique pour l'Afrique dans divers domaines, tels que l'élaboration d'une position commune de l'Afrique sur le développement humain et social en Afrique et la tenue de conférences et de séminaires régionaux importants sur des sujets qui revêtent

une importance essentielle pour le continent. Les possibilités et les avantages comparatifs que présente la Commission économique pour l'Afrique en tant qu'instrument propre à renforcer la coopération entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine dans les domaines économique, social et connexes devraient être pleinement examinés et utilisés.

Le problème des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique est une question qui nous préoccupe gravement, et les efforts pour remédier à cette situation exigent une coopération et une coordination accrues entre l'ONU et l'OUA. La convocation de la Conférence régionale pour l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Bujumbura en février 1995, a été une mesure importante. Nous nous félicitons de la coopération et de la coordination entre les deux organisations à cet égard et demandons à la communauté internationale de fournir l'assistance voulue pour la mise en oeuvre du Plan d'action adopté par la Conférence.

Le règlement des conflits est l'une des priorités les plus élevées en Afrique, car la paix et la stabilité sont parmi les conditions préalables au développement, et vice-versa. C'est pourquoi il faut accroître la capacité de l'Afrique pour la paix. Des mesures importantes ont certes été prises par l'OUA et l'ONU dans le domaine du rétablissement de la paix et du maintien de la paix ces dernières années, mais des conflits ont continué de sévir dans de nombreuses régions de notre continent. Le règlement des conflits a été lent en Afrique, notamment parce que les défis posés à l'OUA et à l'ONU sont plus importants que les moyens et les ressources dont elles disposent pour réagir efficacement et rapidement.

En fait, la volonté des États africains s'est déjà traduite partiellement en actions concrètes. En trois courtes années, le Mécanisme a apporté à l'OUA un nouveau dynamisme institutionnel, permettant une action rapide pour prévenir, gérer et en fin de compte régler les conflits partout où ils se présentent.

À leur dernière réunion au sommet à Addis-Abeba, nos dirigeants ont appuyé les recommandations faites par le Conseil des ministres à sa soixante-deuxième session, pour que l'Afrique poursuive ses efforts en vue de développer et de renforcer ses capacités dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix et du règlement des conflits en général. Tout en reconnaissant que la responsabilité ultime dans le domaine de la paix incombe à l'Organisation des Nations Unies, nos dirigeants ont une

fois encore affirmé que l'Afrique est prête à jouer le rôle approprié qui lui revient à cet égard.

L'OUA participe maintenant à l'exécution de différents projets visant à renforcer sa capacité de gérer les conflits. Ces projets comprennent la construction d'un centre de gestion des conflits et l'établissement d'un système d'alerte rapide. Elle a également l'intention d'organiser une série de séminaires et d'ateliers pour mettre au point les capacités africaines dans les activités d'alerte rapide, d'établissement de la paix et de maintien de la paix.

La volonté manifestée et les efforts vigoureux déployés par les pays africains dans ce sens méritent l'appui sans réserve de la communauté internationale. L'ONU est appelée à conclure un partenariat avec l'OUA afin de surmonter ensemble l'un des principaux défis qui se posent à l'Afrique et au monde dans son ensemble : le règlement des conflits et le renforcement de la paix et de la stabilité.

Si le processus de rétablissement de la paix et de réconciliation ainsi que les opérations de maintien de la paix doivent avoir de véritables caractéristiques mondiales, les pays de la région pourraient de leur côté apporter des contributions concrètes en réagissant de façon opportune et rentable, à condition de disposer des ressources nécessaires, d'une stricte coordination, d'une orientation, d'une formation et de la volonté qui s'impose. Le rapport dont nous sommes saisis indique que la coopération et la coordination entre les deux organisations sont en bonne voie.

La médiation et le règlement des conflits, entre autres choses, supposent une connaissance de l'historique des conflits, des caractéristiques culturelles et linguistiques des populations, de leurs relations avec les peuples et États voisins et de tout l'environnement social, culturel et économique qui entoure un conflit donné.

Je voudrais réitérer une fois encore que l'Éthiopie est convaincue que les activités de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans les domaines du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et du développement se renforcent mutuellement et sont complémentaires. Une coopération renforcée grâce à un partenariat effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et dans la croissance et le développement durables centrés sur l'être humain est donc très importante.

Les activités de l'ONU et de l'OUA orientées vers l'action pourraient inclure la fourniture effective d'une assistance humanitaire, d'opérations de maintien de la paix efficaces, d'efforts de rétablissement et de consolidation de

la paix et d'efforts de nature à contribuer au progrès socio-économique et à l'allègement de la pauvreté. Il semble manifestement que les activités sur le papier ont jusqu'ici joué un rôle disproportionné dans la coopération entre l'OUA et l'ONU. Trop souvent, des textes négociés et de volumineux documents sont considérés comme une fin et non comme un moyen de parvenir à des résultats concrets dans les différents domaines d'activité. Une coopération orientée vers le terrain, basée sur l'action, devrait aller au-delà des piles de documents, qui ont des effets et un impact négatifs sur l'environnement et sont dénués d'une signification pratique. C'est pour cette raison que ma délégation a lancé un appel à la coopération et au partenariat marqués par l'action, qui auraient un impact positif et durable sur la vie des hommes et des femmes d'Afrique.

Enfin, la capacité de l'ONU et de l'OUA d'intervenir de façon significative dépendrait de la volonté politique des États Membres de coopérer et de fournir des ressources adéquates. L'un des obstacles à la coopération internationale est la poursuite d'intérêts nationaux étroits. Dans le passé, la communauté internationale a payé très cher ces poursuites, que ce soit en vies humaines ou en ressources matérielles. Pour rappeler un phénomène historique, certains pays de la Société des Nations ne voulaient pas entendre parler d'injustice commise «quelque part». «L'injustice commise quelque part ne nous regarde pas», telle était l'attitude. Cependant, comment pourrait-on être suffisamment incité à faire quelque chose de concret et à prendre des initiatives si la misère abjecte et l'injustice qui sévissent «quelque part» ne nous regardent pas. L'un des critères de la participation aux problèmes internationaux doit être une préoccupation réelle pour le sort de nos frères humains. Par conséquent, dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, les intérêts nationaux étroits ne doivent pas obscurcir la vision mondiale.

C'est dans cet esprit que l'Éthiopie s'est portée coauteur du projet de résolution dont nous sommes saisis, en espérant qu'il sera adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

M. Abdellah (Tunisie) : La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) constitue aujourd'hui une nécessité d'autant plus grande que les problèmes complexes et aigus auxquels fait face le continent africain doivent être traités en étroite collaboration entre les deux organisations.

Dans son rapport en date du 1er novembre 1995 sur l'amélioration de la capacité de prévention des conflits et du maintien de la paix en Afrique, le Secrétaire général a souligné l'importance de cette coopération ainsi que la

nécessité de développer et d'optimiser leurs actions communes. Nous estimons que les deux organisations peuvent promouvoir des relations de complémentarité dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix, comme cela s'est révélé en particulier au Libéria, au Rwanda et au Burundi, étant entendu que le Conseil de sécurité demeure dans ce cadre l'organe principal qui détient la responsabilité première en matière de paix et de sécurité internationales.

Depuis sa création en 1993, l'organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique s'est montré d'une grande utilité pour apaiser les tensions et prévenir les conflits dans le continent, et l'expérience qu'il a acquise depuis lors, la confiance et le soutien dont il bénéficie auprès des gouvernements africains lui permettent de continuer de jouer le rôle important qui lui a été dévolu. Toutefois, son action serait bien plus efficace s'il disposait d'un appui effectif de la part de la communauté internationale, de manière à ce qu'il puisse bénéficier de ressources financières et de moyens matériels adéquats.

Il va sans dire que la coopération entre l'OUA et l'ONU en vue de renforcer l'action de l'organe central est fondamentale. Nous nous félicitons du fait que le Secrétaire général de l'ONU a décidé d'affecter un attaché de liaison au siège de l'OUA, en vue d'une meilleure utilisation des ressources et d'une coordination plus efficace en ce qui concerne certains problèmes. De même, nous exprimons notre satisfaction à la suite de la conclusion de l'accord entre les deux organisations tendant à l'établissement d'un programme d'échanges de personnel pour renforcer l'organe central de l'OUA.

À ce propos, nous voudrions mettre l'accent sur l'importance de la prévention des conflits en Afrique, qui ne doit pas se limiter aux aspects sécuritaires mais aussi englober les aspects relatifs au développement. Il est primordial que la coopération entre les deux organisations soit axée sur la prévention dans toutes ses dimensions.

À cet effet, il est nécessaire de développer entre l'ONU et l'OUA des procédures de communication et de coordination en matière de collecte des données et d'alerte avancée.

L'Organisation de l'unité africaine a déjà commencé à promouvoir un système de prévention basé sur l'information. La proposition du Secrétaire général, qui consiste à ce que l'ONU aide à organiser à l'OUA un centre d'opérations

pour améliorer la capacité d'information de l'Organisation, mérite d'être appuyée.

Par ailleurs, et dans le cadre de la même option préventive, les pays dont les institutions et les infrastructures ont été dévastées par une longue période de guerre interne ont aujourd'hui besoin d'une assistance accrue de la part de la communauté internationale en vue de les aider à reconstruire leur économie et à améliorer les conditions de vie de leurs populations, car, en l'absence d'un développement économique et social soutenu, les tensions internes continueront toujours à germer et à menacer d'éclater en conflits sanglants.

Sur le plan du maintien de la paix, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine s'est révélée très utile pour faciliter la réalisation de progrès dans le processus de paix et l'apaisement des tensions, et ce, en particulier au Burundi où l'organe central de l'OUA a pris l'initiative d'envoyer des observateurs militaires pour empêcher la détérioration de la situation dans ce pays tout en gardant des contacts de collaboration et d'échange d'informations entre lui et l'ONU.

Nous souhaitons que la coopération entre les deux organisations se renforce davantage en ce qui concerne le maintien de la paix en Afrique en tirant les enseignements des expériences du passé et en améliorant les moyens de prévention.

Dans ce contexte, la constitution, au sein des forces armées nationales des États africains, d'unités spécialisées en matière de maintien de la paix serait une mesure à encourager en vue d'agir à temps et en cas de besoin. À cet égard, nous souscrivons à l'idée du Secrétaire général de créer des forces en attente dans un cadre de partenariat, ce qui permettrait aux pays fournisseurs de contingents qui n'ont pas les moyens nécessaires de rendre leurs forces opérationnelles de combler leur manque de matériel et de logistique.

La coopération entre les deux organisations est également nécessaire dans le domaine du développement au moment où l'Afrique se heurte à des problèmes divers qui empêchent la réalisation d'une croissance économique soutenue, et dont la perspective de leur trouver une solution ne semble pas être proche.

En effet l'aide publique au développement pour l'Afrique continue depuis 1990 à baisser, et les investissements étrangers directs y demeurent faibles, et ce, dans une conjoncture internationale très difficile, caractérisée par une

concurrence commerciale ardue que les accords des négociations commerciales d'Uruguay ont rendu plus contraignante pour les pays africains. De surcroît le fardeau de la dette continue à peser lourdement sur les économies de ces pays et à entraver leurs politiques de développement.

La tenue cet été à Genève du segment de haut niveau du Conseil économique et social a permis d'examiner les difficultés auxquelles fait face l'Afrique, et de mettre l'accent sur la nécessité de la coopération internationale pour aider ce continent à relever le défi du développement.

Par ailleurs, les plans d'action et les résultats des différentes conférences et réunions internationales ou régionales intéressant le développement social, les femmes, la désertification, le commerce international ou l'enfance, dont le suivi au niveau des Nations Unies doit accorder la priorité à l'Afrique, devraient constituer les principes directeurs de l'action concertée des deux organisations dans ces domaines. Sur un autre plan, le problème des réfugiés et des personnes déplacées, qui constitue une source permanente de tensions et d'instabilité, devrait être traité avec l'attention et l'intérêt qu'il mérite. Nous espérons que le plan d'action adopté lors de la Conférence régionale pour l'assistance aux réfugiés dans la région des Grands Lacs trouvera l'appui nécessaire à sa mise en oeuvre. À cet égard, ma délégation se félicite des efforts que déploie le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en coopération avec l'OUA en vue d'assister les réfugiés et de trouver des solutions à leur situation de détresse.

Par ailleurs, nous voudrions souligner la nécessité de la tenue d'une conférence internationale en vue d'examiner tous les problèmes de la région des Grands Lacs, de manière à ce que la communauté internationale puisse adopter une approche globale pour leur solution.

Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'exprimer encore une fois notre inquiétude devant le manque de progrès enregistré dans la mise en oeuvre effective du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et ce, à l'approche de l'examen à mi-parcours de son exécution prévu en 1996.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que ce nouvel Ordre du jour, tel qu'approuvé par la résolution 46/151 du 18 décembre 1991, a pour objectifs prioritaires

«la transformation, l'intégration, la diversification et la croissance accélérées des économies africaines de manière à les renforcer dans le cadre de l'économie mondiale, à réduire leur vulnérabilité aux chocs exter-

nes et à accroître leur dynamisme, à interioriser le processus de développement et à renforcer l'autonomie.» (*Résolution 46/151, annexe, par. 6*)

À cet égard, nous voudrions souligner que les engagements pris par la communauté internationale en vue d'atteindre ces objectifs devraient être compris de manière à considérer que le développement de l'Afrique incombe en premier lieu aux pays africains et que l'appui de la communauté internationale vienne renforcer les efforts de ces pays. Ces derniers n'ont pas manqué de procéder depuis quelques années à des réformes importantes dans la gestion de leurs économies. Nous estimons que ces efforts méritent d'être encouragés en particulier à travers la mobilisation des ressources, l'allègement de la dette, la diversification de leur économie et l'accélération du processus de mise en oeuvre de la Communauté économique africaine.

À cet effet, je voudrais réitérer la proposition faite par le Président Ben Ali, Président en exercice de l'OUA au cours de l'année écoulée, qui a préconisé «la conception d'un plan économique et social global, ayant pour finalité de garantir l'essor de l'Afrique sur des bases saines et durables, d'aider notre continent à combler les lacunes dont il souffre et à s'intégrer dans l'économie mondiale et d'assurer les conditions d'une vie digne à tous les peuples du continent».

Ce plan devrait avoir pour objectif principal le raffermissement des propres capacités africaines au moyen de la mobilisation des ressources financières, de l'intensification de l'assistance technique et de la consolidation de l'industrialisation, par le recours au partenariat, à l'investissement direct, aux échanges commerciaux et à la recherche d'une solution au problème de la dette. Nous estimons que la coopération entre l'ONU et l'OUA serait d'un concours précieux à cet effet.

En conclusion, je voudrais rendre hommage aux Secrétaires généraux des deux organisations, qui n'ont cessé d'améliorer cette coopération depuis l'accord l'instituant en 1965, et faire part de notre satisfaction quant à l'esprit de concertation et au sérieux qui président aux relations entre les deux organisations au moment où l'Afrique est décidée à relever des défis majeurs.

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 2011 (XX) de l'Assemblée générale en date du 11 octobre 1965, je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Sy, Organisation de l'unité africaine (OUA) : La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui se poursuit depuis plus de 30 ans, a connu d'importants succès comme l'affranchissement de nombreux pays africains du joug colonial, ainsi que, plus récemment, l'établissement d'un régime démocratique en Afrique du Sud. Ces succès ont encouragé nos deux organisations à conjuguer leurs efforts pour faire face aux défis de l'après-guerre froide et à aborder de nouveaux domaines de coopération qui ont, entre autres, pour noms la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, l'observation des élections, le développement durable et la promotion des droits de l'homme.

Ces champs nouveaux de coopération appellent de nouvelles méthodes, procédures et structures pour soutenir la coopération entre l'ONU et l'OUA. L'OUA, pour sa part, entend pleinement jouer le rôle qui est le sien dans ce processus et a, en conséquence, adopté un certain nombre de mesures et pris des initiatives pour appuyer l'action de l'ONU dans plusieurs domaines, mais plus particulièrement dans les domaines du règlement des conflits, de la démocratisation, du développement et de l'intégration économique.

Il y a maintenant deux ans que le Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique, établi par les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, fonctionne. Cette courte expérience nous a cependant enseigné l'importance de développer la fonction préventive du Mécanisme afin d'empêcher que les conflits ne dégénèrent en immenses crises humanitaires. Pour que la diplomatie préventive réussisse, il est nécessaire que des signaux d'alerte rapide indiquent le début des situations de conflit. C'est pourquoi l'OUA continue de déployer des efforts pour renforcer sa capacité dans le domaine de la prévention des conflits, notamment par la construction d'un Centre pour la gestion des conflits, le lancement d'un système d'alerte rapide, la mise en place d'une base de données et la formation au sein des armées des États membres d'unités spécialisées qui seraient mises à la disposition de l'OUA ou de l'ONU pour déploiement en cas de nécessité. Dans ce contexte, l'OUA organise, en janvier 1996, un séminaire sur l'alerte rapide afin d'approfondir sa réflexion sur les différents aspects de ce concept.

Au cours de sa soixante-deuxième session, le Conseil des ministres de l'OUA a réitéré sa position selon laquelle le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le monde relève de la responsabilité principale du Conseil de sécurité. Le Conseil a été aussi d'avis que l'Afrique

devrait maintenant sérieusement s'efforcer de développer et de renforcer sa capacité dans le domaine du maintien de la paix. Une telle action permettra à l'Afrique de participer à des opérations de maintien de la paix, sous l'égide de l'ONU, et si les circonstances l'exigeaient, sous celle de l'OUA. Il est cependant entendu que cette deuxième alternative doit être exceptionnelle et que, pour l'OUA, la diplomatie préventive demeure la priorité. C'est donc à la lumière de ces considérations que le Conseil a recommandé aux États Membres de mettre en réserve des contingents en vue d'une formation spécialisée dans le domaine du maintien de la paix.

En plus de ces efforts pour accroître sa capacité d'influencer le cours des conflits en Afrique, l'OUA a eu à prendre, au cours de l'année écoulée, d'importantes initiatives pour trouver une solution pacifique à plusieurs des conflits qui font rage sur le continent.

C'est ainsi qu'en Somalie, d'où l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) s'est retirée en mars 1995, l'OUA a continué à suivre attentivement la situation et à prendre des initiatives pour encourager le processus de réconciliation nationale. Sous ses auspices, une mission a été entreprise dans ce pays par des notables somaliens d'Éthiopie. De même, une mission tripartite composée de la Tunisie, alors Président en exercice de l'OUA, de l'Éthiopie et du Secrétariat de l'OUA a été dépêchée en Somalie. Il ressort des conclusions de cette mission tripartite que les possibilités de paix nationale en Somalie restent encore à exploiter et que l'OUA devrait continuer à suivre de près la situation en Somalie et à soutenir et encourager les différentes factions au moment où elles sont en train de se frayer la voie vers un consensus.

Au Libéria, l'OUA a également continué à apporter son soutien à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en vue d'aboutir à un règlement pacifique. C'est ainsi que la personnalité éminente de l'OUA, le professeur Canaan Banama, ainsi que le Secrétaire général de l'OUA ont activement participé aux consultations et aux négociations qui ont permis l'installation du nouveau Conseil d'État. Il est à cet égard heureux de constater que le cessez-le-feu entré en vigueur le 26 août 1995 tient bon malgré quelques violations ici et là. De même, le désengagement des troupes et leur désarmement progressent. L'OUA, qui suit très attentivement la situation, a lancé un appel, que je voudrais réitérer ici à la communauté internationale pour qu'elle fournisse au Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) les ressources néces-

saires à la bonne continuation de sa mission au Libéria. En effet, il est important pour le succès du processus de paix que l'ECOMOG dispose de l'appui logistique nécessaire afin de pouvoir s'acquitter des tâches qui lui sont confiées en vertu de l'Accord d'Abuja.

L'évolution de la situation en Sierra Leone voisine constitue également un sujet de grande préoccupation pour l'OUA. C'est pourquoi notre Organisation avait envoyé dans ce pays une mission d'enquête. Cette mission avait relevé la volonté du Gouvernement de la Sierra Leone de négocier avec le Front révolutionnaire uni (RUF). En dépit de sérieux problèmes pour maintenir durablement les contacts, l'OUA continue de déployer des efforts pour mettre fin au conflit. Récemment, la rencontre avec un représentant du RUF à Abidjan n'a pas manqué de constituer à cet égard un pas positif.

En ce qui concerne le Rwanda, les efforts déployés par le Gouvernement rwandais et la communauté internationale en vue de restaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays donnent des raisons d'espérer. Conscient du rôle que l'OUA avait joué dans le passé et qu'elle continue à jouer en facilitant la réconciliation nationale, le Secrétaire général de l'OUA a effectué une visite de travail au Rwanda, du 1er au 5 avril 1995, et a continué à suivre de très près la situation dans ce pays. En vue d'aider le Rwanda à créer des conditions propices à la réconciliation nationale, il est important pour l'OUA, l'Afrique et la communauté internationale, non seulement de reconnaître le fait que la justice est une condition indispensable à la réconciliation nationale, mais aussi d'agir vite pour accorder une assistance au Gouvernement du Rwanda en lui fournissant les ressources et l'expertise technique dont il a tant besoin pour faciliter l'administration de la justice. Il importe à ce propos de souligner l'importance pour le Tribunal international d'accélérer son travail parce que, plus il tardera à le faire, plus l'impression d'un déni de justice subsistera.

En ce qui concerne la question des réfugiés, elle continue de demeurer un problème non seulement pour le Rwanda, mais également pour les pays d'asile. L'OUA avait organisé, en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), une Conférence à Bujumbura, en février 1995, sur les réfugiés, rapatriés et personnes déplacées de la région des Grands Lacs. Cette conférence avait adopté d'importantes décisions qu'il convient de mettre en oeuvre le plus rapidement possible. Dans ce contexte, l'OUA a apporté son appui aux efforts entrepris en vue de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région

des Grands Lacs. À ce propos, il faut noter que la récente Conférence du Caire constitue un développement significatif dans ce sens.

La situation au Burundi continue d'être une source majeure de préoccupation pour l'OUA. En raison de la détérioration de la situation, l'OUA a dû envoyer plusieurs missions ministérielles en vue d'aider à désamorcer la crise. De même, l'OUA a augmenté le nombre de ses observateurs militaires au Burundi et envisage de renforcer la composante civile. L'OUA a aussi réaffirmé son ferme soutien à la Convention de Gouvernement et lancé un appel à toutes les forces politiques ainsi qu'à l'armée et aux forces de sécurité afin qu'elles oeuvrent ensemble à la mise en oeuvre de ladite convention en vue de la restauration et de la consolidation de la paix et de la sécurité au Burundi. En outre, l'OUA a invité ses États membres ainsi que la communauté internationale dans son ensemble à encourager, promouvoir et soutenir les éléments de modération au Burundi et à tout mettre en oeuvre pour isoler et neutraliser les éléments extrémistes, désarmer et démanteler les milices dans le pays.

Les initiatives prises par notre Organisation dans le domaine du règlement des conflits ont pour complément ses actions en vue de relancer la croissance et le développement économiques ainsi que de promouvoir l'intégration économique. C'est ainsi que le Conseil des ministres de l'OUA a tenu une session extraordinaire du 27 au 28 mars 1995 au Caire, au cours de laquelle il a adopté le Programme d'action du Caire, destiné à relancer le développement économique et social de l'Afrique.

Ce Programme d'action du Caire tire les leçons des nombreux plans et programmes en faveur de l'Afrique qui n'ont pas été appliqués. Il a également identifié ce que les pays africains peuvent faire pour eux-mêmes, individuellement et collectivement. Dans ce contexte, on a souligné la nécessité de créer un environnement favorable à la paix, à la sécurité et à la bonne gestion des affaires et à la stabilité politique.

Le Programme d'action du Caire met également l'accent sur trois domaines majeurs, où l'assistance de la communauté internationale est souhaitable, à savoir la dette extérieure de l'Afrique, les échanges commerciaux, y compris les bénéfices qui peuvent être obtenus des négociations commerciales d'Uruguay, et, enfin, l'investissement direct étranger.

Au chapitre de l'intégration économique, le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine est

entré en vigueur il y a plus d'un an. Des progrès ont également été enregistrés dans l'élaboration des projets du protocole à annexer au Traité. La priorité aujourd'hui, c'est l'harmonisation et la coordination des activités au sein des différentes communautés régionales et entre celles-ci.

Les efforts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans les domaines politique et économique méritent d'être complétés de façon adéquate par la communauté internationale et, d'abord, par les Nations Unies. Et c'est à cette tâche que s'est attelée la dixième réunion annuelle sur la coopération entre le système des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenue à Addis-Abeba, du 6 au 9 novembre 1995.

Dans le domaine de la diplomatie préventive, la réunion a notamment recommandé à l'ONU d'aider l'OUA en lui apportant son assistance technique pour ce qui est de la formation de son personnel. De même, elle a recommandé à l'ONU et à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de coopérer en vue de l'échange et de la coordination des informations entre leurs systèmes respectifs d'alerte rapide.

En ce qui concerne le rétablissement de la paix, il a été convenu que l'ONU apportera sa collaboration à l'OUA pour ce qui concerne ses initiatives de paix en Afrique et qu'elle l'appuiera dans la mobilisation des ressources financières et logistiques nécessaires à ses opérations de rétablissement de la paix.

S'agissant de la mise en oeuvre du Traité d'Abuja établissant la Communauté économique africaine, la réunion d'Addis-Abeba a recommandé que les organismes et institutions spécialisées du système des Nations Unies coopèrent avec l'OUA dans le renforcement des capacités institutionnelles, analytiques et opérationnelles des communautés régionales.

Voilà donc quelques-unes des principales recommandations de la réunion d'Addis-Abeba, qui se trouvent reflétées dans le projet de résolution présenté ce matin par le distingué Représentant permanent du Soudan au nom des États africains.

Je voudrais donc, en terminant, demander à tous les États Membres de bien vouloir apporter leur soutien au projet de résolution contenu dans le document A/50/L.51.

Le Président par intérim : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit au titre de ce point de l'ordre du jour.

Avant de lever la séance, je voudrais informer les membres que l'Assemblée générale se prononcera sur le projet de résolution A/50/L.51 à une date ultérieure, qui sera annoncée.

La séance est levée à 17 h 25.